



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-050

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2019

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-11-001 - arrêté 2019-SPE-0011 portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi sites n° 37-84 (4 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale

R24-2019-02-19-003 - ARRETE Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 5 rue des Cigognes –45500 et rectification de la dénomination de l'entité juridique (4 pages)

Page 8

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-02-11-001

arrêté 2019-SPE-0011 portant autorisation de
fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi
sites n° 37-84

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE DU CENTRE-
VAL DE LOIRE**

**ARRETE 2019-SPE-0011
portant autorisation de fonctionnement
d'un laboratoire de biologie médicale multi sites n° 37-84**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD comme Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0001 du 12 janvier 2018 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n°2018-DG-DS-0007 du 21 septembre 2018 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

Vu le dossier transmis par un représentant légal de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) BIO CENTRE LOIRE exploitant le laboratoire de biologie médicale multi-sites «laboratoire BIO CENTRE LOIRE» relatif au changement de dénomination sociale de la société en « CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE » et au projet de transfert du site de Montmorillon situé 9 rue des récollets à Montmorillon (86500) vers un nouveau local situé 66 rue Abel Pinaud à Montmorillon (86500), réceptionné le 27 novembre 2018 et complété le 11 janvier 2019 ;

Vu le dossier transmis par un représentant légal de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE » exploitant le laboratoire de biologie médicale multi-sites «laboratoire CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE» relatif à la nomination de Madame Guillemette WANDLER, biologiste médical réceptionné le 22 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable à la demande d'ouverture du nouveau laboratoire émis par l'Agence Régionale Nouvelle Aquitaine réceptionné par voie dématérialisée le 05 février 2019 ;

Considérant le changement de dénomination sociale de la SELAS BIO CENTRE LOIRE qui devient la SELAS CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE ;

Considérant le changement de dénomination du laboratoire de biologie médicale BIO CENTRE LOIRE qui devient laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE ;

Considérant la prise de fonctions de Madame Guillemette WANDLER, pharmacien biologiste, en tant que biologiste médicale associée du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE à compter du 12 juillet 2018 ;

Considérant la fermeture du site 9 rue des récollets à Montmorillon (86500) et l'ouverture concomitante d'un nouveau site 66 rue Abel Pinaud à Montmorillon (86500) ;

Considérant que le nombre de sites exploités par le laboratoire de biologie médicale multi-sites dénommé «laboratoire Bio Centre Loire», soit 12 sites tous ouverts au public, est inchangé suite au transfert du site 9 rue des récollets à Montmorillon (86500) et à l'ouverture concomitante d'un nouveau site 66 rue Abel Pinaud à Montmorillon (86500) ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 18 février 2019, le laboratoire de biologie médicale multi sites «laboratoire CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE» exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE dont le siège social est situé 202-204 avenue de Grammont/9 rue Nungesser et Coli 37000 Tours est autorisé à fonctionner sous le numéro 37-84 sur les sites d'implantation suivants :

Site de Tours

202-204 avenue de Grammont / 9 rue Nungesser et Coli - 37000 Tours

n° finess 370012320 – **plateau technique** site ouvert au public ;

Site de Monts

2 allée de Clair Bois, lieudit « Beaumer » - 37260 Monts

n° finess 370012338 – site ouvert au public ;

Site de Tours

5 esplanade François Mitterrand - 37100 Tours

n° finess 370012387 – site ouvert au public ;

Site de Saint Pierre des Corps

31 et 33 rue Pierre Curie - 37700 Saint Pierre des Corps

n° finess 370012395 – site ouvert au public ;

Site de Joué les Tours

9 rue de la rotière – 37300 Joué les Tours

n° finess 370012403 – **plateau technique** site ouvert au public ;

Site de Tours

Galerie marchande des fontaines – avenue Stendhal - 37200 Tours

n° finess 370012411 – site ouvert au public ;

Site de la Riche

29 place Sainte Anne – 37520 La Riche

n° finess 370012429 – site ouvert au public ;

Site de Saint Cyr sur Loire

133 rue Victor Hugo – 37540 Saint Cyr sur Loire

n° finess 370012437 – site ouvert au public ;

Site d'Azay le Rideau

La Loge – 37190 Azay le Rideau

n° finess 370012957 – site ouvert au public ;

Site de Bourgueil

7 avenue du Général de Gaulle – 37140 Bourgueil

n° finess 370012908 – site ouvert au public ;

Site de Beaumont en Véron

8 rue du parc – 37420 Beaumont en Véron

n° finess 370012916 – site ouvert au public.

Site de Montmorillon

66 rue Abel Pinaud – 86500 Montmorillon

n° finess 860014695 – **plateau technique** site ouvert au public ;

Article 2 : A compter du 18 février 2019, le laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé « laboratoire CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE » est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- François Thomas, pharmacien,
- Gilles Abs, pharmacien,
- Alain Dayan, pharmacien,
- Sylvie Dayan, pharmacien,

Les biologistes médicaux sont :

- Patrick Assoun, pharmacien,
- Christian Bidault, pharmacien
- Annick Bouchou, pharmacien,
- Catherine Donjon, pharmacien,
- Marie Dubreuil, pharmacien,
- Romuald Levillain, pharmacien,
- Ana-Maria Pascu, médecin,
- Armand Saada, pharmacien,
- Béatrice Salsac, pharmacien,
- Guillemette Wandler, pharmacien.

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé « laboratoire CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Article 4 : A compter du 18 février 2019 est abrogé :

- l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire 2017-SPE-0097 du 13 octobre 2017 portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi sites n°37-84.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs et selon toutes voies de procédure :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire - Cité Coligny -131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1.

Article 6 : Monsieur Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à la SELAS CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE et sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire ;

Fait à Orléans, le 11 février 2019

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
Signée : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale

R24-2019-02-19-003

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 5 rue des Cigognes –45500 et rectification de la dénomination de l'entité juridique

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 5 rue des Cigognes –45500 et rectification de la dénomination de l'entité juridique

La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame BOUYGARD en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu la décision du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Marie DETOUR, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n°2011-OSMS -PA45 -0002 en date du 13 janvier 2011 portant autorisation de création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à GIEN ;

Vu l'arrêté n°2017-DOMS -PA45 -0090 en date du 3 octobre 2017 portant identification des zones d'intervention par communes du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 5 rue des Cigognes –45500 GIEN ainsi que de ses annexes à Châteauneuf sur Loire et à Pithiviers et actant le changement d'adresse du gestionnaire, l'ADMR Orléans- Val de Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : La zone d'intervention du SSIAD ADMR de Gien est modifiée comme suit :

Adon	Darvoy	Orville
Ascoux	Desmonts	Ousson sur Loire
Audeville	Dimancheville	Ouvrouer des Champs
Augerville la Rivière	Echilleuses	Ouzouer sur Loire
Aunay la Rivière	Egry	Ouzouer sur Trézée
Autry le Chatel	Engenville	Pannecières
Auxy	Escrennes	Pierrefitte es Bois
Barville en Gâtinais	Escrignelles	Pithiviers
Batilly en Gâtinais	Estouy	Pithiviers le Vieil
Batilly en Puisaye	Faverelles	Poilly lez Gien
Beaulieu sur Loire	Fay aux Loges	Puiseaux

Beaune la Rolande	Feins en Gâtinais	Ramoulu
Boesses	Férolles	Rouvres saint Jean
Boiscommun	Gaubertin	Saint Aignan des Gués
Boismorand	Germigny des Prés	Saint Aignan le Jaillard
Bondaroy	Gien	Saint Benoit sur Loire
Bonné	Givraines	Saint Brisson sur Loire
Bonny sur Loire	Grangermont	Saint Denis de l'Hôtel
Bordeaux en Gâtinais	Guigneville	Saint Firmin sur Loire
Bouilly en Gâtinais	Guilly	Saint Florent
Bouzonville aux Bois	Intville la Guétard	Saint Gondon
Bouzy la Forêt	Isdes	Saint Loup des Vignes
Boynes	Jargeau	Saint Martin d'Abbat
Bray Saint Aignan	Juranville	Saint Martin sur Ocre
Breteau	La Bussière	Saint Michel
Briare	La Neuville sur Essonne	Saint Père sur Loire
Briarres sur Essonne	Laas	Sandillon
Bromeilles	Langesse	Santeau
Cerdon	Le Malesherbois	Seichebrières
Cernoy en Berry	Le Moulinet sur Solin	Sermaises
Césarville-Dossainville	Les Bordes	Sigloy
Chambon la Forêt	Les Choux	Sully sur Loire
Champoulet	Lion en Sullias	Sury aux Bois
Châteauneuf Sur Loire	Lorcy	Thignonville
Châtenoy	Mareau aux Bois	Thou
Chatillon sur Loire	Marsainvilliers	Tigy
Chilleurs aux Bois	Montbarrois	Vannes sur Cosson
Combreux	Montliard	Vienne en Val
Coullons	Morville en Beauce	Viglain
Courcelles	Nancray sur Rimarde	Villemurlin
Courcy aux Loges	Neuvy en Sullias	Vitry aux Loges
Dadonville	Nevoy	Vrigny
Dammarie en Puisaye	Nibelle	Yèvre la Ville
Dampierre en Burly	Ondreville sur Essonne	

L'entité juridique gestionnaire du SSIAD est la **Fédération départementale ADMR du Loiret**.

Article 2 : La capacité totale du SSIAD principal et de ses 2 annexes reste fixée à 102 places réparties comme suit :

- 97 places pour la prise en charge des personnes âgées,
- 5 places pour la prise en charge des personnes handicapées,

SSIAD de Gien : 32 places pour la prise en charge personnes âgées+ et 3 places pour la prise en charge personnes handicapées

SSIAD de Châteauneuf-sur-Loire : 34 places pour la prise en charge personnes âgées et 1 place pour la prise en charge personnes handicapées

SSIAD de Pithiviers : 31 places pour la prise en charge personnes âgées et 1 place pour la prise en charge personnes handicapées.

Article 3 : Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation globale sera assujéti aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 5 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante avec rectification de la dénomination de l'entité juridique :

Entité juridique : Fédération départementale ADMR du Loiret

N° FINESS : 45 000 997 2

Adresse : 32 bis rue de Bagneaux, BP 45268, 45140 SAINT JEAN DE LA RUEILLE

Code statut juridique : 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Entité Etablissement : SSIAD ADMR de Gien (site principal)

N° FINESS : 45 001 927 8

Adresse : 5 rue des Cigognes – 45500 GIEN

Code catégorie : 354 (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 32 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées sans autre indication)

Capacité autorisée : 3 places

Entité Etablissement : SSIAD ADMR de Gien - Annexe de Châteauneuf-sur-Loire

N° FINESS : 45 002 034 2

Adresse : 110 Grande Rue 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Code catégorie : 354 (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 34 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées sans autre indication)

Capacité autorisée : 1 place

Entité Etablissement : SSIAD ADMR de Gien - Annexe de Pithiviers

N° FINESS : 45 002 035 9

Adresse : 3 Place des Halles – 45300 PITHIVIERS

Code catégorie : 354 (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 31 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées sans autre indication)

Capacité autorisée : 1 place

Article 6 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45 057 ORLEANS Cedex 1.

Article 7 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Déléguée départementale du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 19 février 2019
P/La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé du Centre-Val de Loire,
Le Directeur général adjoint
Signé : Pierre-Marie DETOUR